

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 714

Artikel: N'exagérons pas les inconvénients du vote des femmes

Autor: Lemaitre, Aug.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265919>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aux électeurs qui nous demandent : „Depuis quand les femmes des pays étrangers fréquentent-elles en masse les bureaux de vote ?“ — Nous répondons : „Depuis qu'on a commencé de les bombarder en masse ?“

Les électeurs suisses ont peine à renoncer à leur privilège.

D'ailleurs ces restrictions sont en contradiction avec l'esprit de notre Constitution fédérale.

L'article 4 de la Constitution fédérale dit que « tous les Suisses sont égaux devant la Loi. Il n'y a en Suisse, ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de familles ». Le maintien de la femme à l'écart du droit de vote est-il conforme à l'esprit de cet article. S'il y a juridiquement égalité devant la loi, il n'y a pas égalité avant la loi. Il est donc clair que la femme subit des lois à l'acceptation desquelles elle n'a nullement participé.

R. R.
Journal des Commerçants

N'exagérons pas les inconvénients du vote des femmes.

Il est tout à fait exagéré de voir dans une décision que tant de pays ont prise avant nous, la source d'un bouleversement profond de la vie féminine. En Suisse, nous sommes souvent appelés aux urnes. Où sont les citoyens à qui cet appel impose des dépenses énormes de temps et d'efforts? Les femmes connaîtront dans l'exercice de leurs droits civiques, les mêmes facilités et les mêmes difficultés que nous-mêmes.

Aug. LEMAITRE.

Ils ne sont pas démocrates 100 %.

On voit par là que le sentiment démocratique est encore à fleur de peau chez beaucoup d'hommes. Leur démocratie s'arrête à la porte du foyer, où ils adoptent le principe autoritaire et despotique.

Ed. PRIVAT.

Toutes les fois qu'on veut priver d'un privilège ceux qui en sont bénéficiaires, instinctivement ils réagissent, même lorsqu'ils commettent une injustice.

Ch. ROSSELET.

Pourquoi ne pas suivre le conseil de M. Edmond Privat?

Comme il n'existe en somme aucun texte de loi qui exclue les femmes du vote, mais qu'il s'agit simplement d'une coutume et d'une interprétation du mot citoyen, on se demande pourquoi elles ne se présentent pas en masse aux urnes, un beau dimanche, pour faire un peu réfléchir le public.

E. PRIVAT.
La Coopération.

Les femmes n'y perdront rien et la société y gagnera.

Le féminisme vrai ne doit pas être de rêver un type de la femme idéale, mais de donner à la femme sa place à côté de l'homme. . . . s'il me semble utile, désirable que la femme, la mère de famille, puisse faire partie d'un tribunal, ce n'est pas pour qu'elle acquière des qualités viriles ou le genre masculin qui ne lui sied nullement; mais c'est au contraire, afin qu'elle puisse y représenter les qualités spécialement féminines dont elle est douée et dont elle ne doit pas se départir, ses qualités d'intuition.

Et il y aura beaucoup moins d'innocents condamnés.

Henri DUNANT.

Les femmes suisses dépendent de la générosité des hommes.

Et la femme, encore une fois dépend de la générosité de l'homme et de la sagesse dont il fera preuve lorsqu'il comprendra que la femme désire beaucoup moins jouer un rôle politique, que représenter l'esprit féminin dans les affaires de ce monde.

(D'après Elisabeth Huguenin)

Tolérer une injustice est dangereux pour tout le monde.

Nous estimons que la femme appartient à l'humanité et nous revendiquons pour elle tous les droits de l'humanité... Il n'y a pas de justice pour celui qui reçoit sa loi toute faite des mains d'un autre.

Ch. SECRÉTAN.

Malgré les démentis provisoires que les faits infligent aux principes, ce qui est injuste n'est, à la longue, jamais fécond et ce qui est « juste » s'avère, à la longue, l'avantageux, l'utile.

Aug. LEMAITRE.

Les femmes s'adapteront à leurs devoirs civiques.

Cette réforme, le suffrage féminin, fera du bien et du mal d'abord, comme toutes les réformes. Peu à peu, passant dans les mœurs, elle fera surtout du bien, j'en suis convaincu.

Marcel PRÉVOST
de l'Académie française

Ont-ils tous bien réfléchi ?

Nous avons fait une situation inique à la femme. Nous voulons maintenant réparer le tort qu'héréditairement et séculairement on lui a fait, nous voulons lui donner enfin la place qui lui revient : place d'égale, pas de supérieure, elle ne l'a jamais demandée, possédant le droit et la capacité de faire entendre sa voix dans les affaires du pays.

G. FULLIQUET.

Après avoir bien réfléchi, j'ai fini par penser que chaque homme devrait dire à chaque femme, au lieu de « Bonjour », « Pardon » ! car les plus forts ont fait la loi.

Alfred de VIGNY.

Un des plus grands philosophes l'avait déjà dit, il y a plus de 2000 ans.

Rien ne peut être plus absurde que la pratique qui prévaut dans notre pays où les hommes et les femmes ne poursuivent pas le même but, de toutes leurs forces et d'un seul cœur, car ainsi, l'Etat au lieu d'être un tout est une moitié.

PLATON.

La situation faite à la femme sera un des éléments de reconstitution de la société.

« Nous sommes en présence d'une refonte du monde civilisé. Or, dans cette rénovation, je dis, et de toute conviction, qu'un des éléments de reconstitution de la société sera la situation faite à la femme et je crois qu'un des éléments importants de la faillite à laquelle nous assistons, c'est la situation insuffisante faite par l'humanité à une moitié d'elle-même ».

A. MALCHÉ.

Ceux dont vous lisez ici les témoignages,
Sont-ils les premiers venus ?
Poser la question, c'est la résoudre.

Alors écoutez-les !

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES

GENÈVE

Subventionnée par la Confédération
Début des cours en octobre

Culture féminine générale - Formation professionnelle d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.), de directrices d'établissements hospitaliers, de secrétaires d'institutions sociales, de bibliothécaires, de laborantines.
Cours d'infirmières-visiteuses en collaboration avec la Croix-Rouge genevoise.

Des auditrices sont admises à tous les cours.
Pension et Cours ménagers, cuisine, coupe, etc., au Foyer de l'Ecole (villa avec jardin).
Progr. (50 ct.) et renseignements : Route Malagnou, 3

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

M^{me} Vve L. MENZONE

Solidité - Éléance

5 % escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30



Demandez le MOUVEMENT FÉMINISTE

dans les kiosques de l'AGENCE NAVILLE

Spécialité de chocolats suisses Maison HOFFMANN & KOEBELI

GENÈVE

8, rue du Marché
(face Fusilerie)
TÉL. 4.25.91

22, rue du Mont-Blanc
(angle rue Chaponnière)
TÉL. 2.37.92

Pour tous vos DÉMÉNAGEMENTS et VOYAGES

consultez
DÉMÉNAGEMENTS ET VOYAGES
NATURAL LE COULTRE S. A.
GENÈVE
Tél. 5.12.55

BAECHLER
teint tout, nettoie tout !